

## **Autriche : Les dessous pas propre des organisations caritatives religieuses de soutien aux réfugiés Ukrainiens ...Quand les « bon apôtres de la charité » criminalisent la solidarité entre travailleurs sociaux !**

Avec le début de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie, un flot important d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens se sont réfugiés dans les pays européens pour échapper aux bombardements russes et à la militarisation ukrainienne. Un grand nombre d'entre eux ont trouvé asile en Autriche.

Dans ce pays, de forte tradition à la fois évangélique et sociale-démocrate, les services sociaux, tels que l'accueil des réfugiés, sont délégué par l'État aux organisations caritatives politiques ou religieuses (*Volkshilfe Wien*, *Jugend am Werk* pour les organismes gérés par les socio-démocrates, *Diaconie* de Vienne pour les organismes confessionnels). Dans les églises chrétiennes, la diaconie est l'institution qui organise la charité envers les pauvres et les malades de la communauté.

En Autriche comme en France, les organisations caritatives fonctionnent grâce à deux modes de financement : les dons privés et les subventions publiques (nationales, régionales ou municipales).

Si au début de la guerre, il y a eu un vaste mouvement spontané dans la population pour l'accueil des réfugiés, qui a généré des dons importants, quatre ans après le sujet est moins « porteur » et plus « banalisé », donc moins générateur de dons. De plus avec l'inflation et les difficultés économiques, les dons sont moins généreux.

Quant aux subventions, en Autriche comme en France, elles sont en constantes diminutions. D'une part il y a les restrictions budgétaires du fait de la situation économique, qui fait que les subventions aux œuvres sociales sont souvent les premières à être réduites ou annulées, alors que les subventions à l'armée – elles - explosent ... Mais d'autre part, il y a aussi des raisons idéologiques à la diminution de certaines subventions aux associations caritatives. L'accueil des réfugiés ukrainiens est par exemple passé de mode auprès des États européens. Si au début de la guerre, dans quasiment tous les pays de l'Union Européenne, les municipalités étaient encouragées à mettre des drapeaux ukrainiens aux frontons des mairies et à accueillir à bras ouverts les réfugiés Ukrainiens, depuis au moins un an et demi les choses ont changé politiquement. Les États européens ne veulent plus trop aider à l'accueil des réfugiés Ukrainiens : l'Ukraine manque de soldats et de bras, il ne faudrait pas que rendre la vie trop facile aux réfugiés, ils pourraient avoir envie de s'installer ici et ne pas retourner faire leur « devoir patriotique » dans leur pays d'origine ... En France par exemple, cela s'est traduit par des pressions sur les réfugiés ukrainiens pour qu'ils quittent les logements sociaux mis à disposition par les organisations caritatives, dans l'espoir que cela les incite à rentrer en Ukraine. En France il est plus difficile aujourd'hui pour les réfugiés ukrainiens d'obtenir les visas de protection temporaire, alors que c'était une formalité au début de la guerre.

Depuis six mois, le programme de la ville de Vienne pour le financement des institutions sociales (FSW) réduit les subventions dans le domaine social à un point tel que cela donne le vertige. Des dizaines de milliers de personnes voient leur existence menacée. Les travailleurs sociaux sont également particulièrement touchés. Une fois de plus, des départements entiers doivent fermer. **La Diaconie de Vienne** a décidé d'appliquer docilement le programme d'austérité des sociaux-démocrates, et **a décidé de fermer en priorité le Service d'aide aux réfugiés Ukrainiens, l'*Ukrainehilfe*.**

Jusqu'ici, rien d'inhabituel dans le capitalisme. Le problème, c'est que la Diaconie ne respecte même pas les normes minimales de la dignité des personnes (sans même parler du droit du travail !). F., une militante du petit syndicat anarchiste WAS (*Wiener Arbeiter\*innen Syndikat*), qui occupait depuis plusieurs années un poste à temps plein au sein du Service d'aide aux réfugiés Ukrainiens, a appris à l'automne qu'elle ne serait pas reprise dans le nouveau petit département qui allait être créé suite à la fermeture de son service, mais qu'elle serait purement et simplement licenciée. La raison invoquée était que la Diaconie n'avait pas apprécié que F. ait pris publiquement la défense d'une collègue en conflit de travail avec la Diaconie.

La Diaconie aurait en fait voulu licencier immédiatement F., mais elle avait encore besoin de ses services pendant quelques mois, jusqu'à la liquidation définitive de l'*Ukrainehilfe*. Pendant deux mois, notre compagne a été laissée sans information, son licenciement ne lui étant toujours pas notifié officiellement. Dans cette situation particulièrement stressante, la Diaconie a fini par lui envoyer une lettre de licenciement mi-janvier. Mais il s'avère que dans leur soudaine précipitation, la Diaconie a antidaté la lettre, démontrant ainsi le caractère tout à fait irrégulier de leur procédure.

Appuyée par les compagnons du WAS, F. a immédiatement introduit une action en contestation de licenciement pour « non-respect de la procédure préalable au licenciement » et « licenciement pour motifs abusifs » devant le tribunal du travail (prud'hommes) de Vienne. La Diaconie a certes constaté qu'elle avait « commis une erreur » et a procédé une semaine plus tard à un nouveau licenciement conditionnel, ce qui aurait permis de respecter les délais d'une nouvelle procédure préliminaire, mais les motifs abusifs persistaient. La Diaconie espèrent-elle qu'avec l'aide de Dieu, ceux-ci allaient tout simplement disparaître dans les airs... ?

Nos compagnons du WAS ont donc également contesté le deuxième licenciement. En tant que petit syndicat de base, nous sommes toujours étonnés par l'amateurisme des grandes organisations patronales. Le service d'aide aux réfugiés de la Diaconie emploie 1 222 personnes à Vienne et dispose d'un service des ressources humaines rémunéré dont la seule tâche est de procéder aux embauches et aux licenciements conformément à la loi. Mais dans le cas de notre amie, la Diaconie ne s'embarrasse pas de respecter la loi. Cela veut dire que ce licenciement est complètement politique.

La Diaconie doit apprendre qu'on ne peut pas traiter les travailleurs, en particulier ceux qui sont syndiqués, comme des objets. Nous n'accepterons pas sans réagir ce spectacle indigne, humiliant et très pénible pour les travailleurs : « Nous voulons te licencier – nous te licencions » « Finalement nous ne te licencions plus – puis nous te licencions deux mois plus tard sans procédure préalable – puis nous te licencions à nouveau, mais toujours de manière illégale ». Même le tutoiement, pratiqué jusqu'aux plus hauts niveaux de la direction, ne nous empêchera pas d'imposer le respect de la dignité minimale.

Les services sociaux autrichiens vont également constater qu'un syndicat anarchiste de base peut agir de manière très efficace et se faire entendre publiquement si nécessaire. Tous les organismes caritatifs comptent beaucoup sur leur image, car c'est à la fois leur raison d'être mais c'est aussi important pour la confiance des donateurs potentiels. Une perte de confiance se traduira très certainement par des pertes de dons. Sur le site web de l'association sociale de l'Église évangélique en Autriche, la première phrase qu'on peut lire est « La diaconie, c'est l'amour du prochain organisé et l'engagement pour la justice sociale ».

L'affaire de la fermeture du service d'aide aux réfugiés ukrainiens, et le licenciement de notre compagne lanceuse l'alerte, montre que cette phrase est un mensonge.

Outre que ceci est une violation flagrante de la dignité des travailleurs et du droit du travail, si on se place dans le référentiel moral de la diaconie même, c'est-à-dire sur le plan théologique, le mensonge est **un péché qui lèse gravement les vertus théologiques de justice et de charité qui sont censées être au cœur de la foi protestante !**

Cela montre bien l'hypocrisie des institutions religieuses, qui passent leur temps à nous faire la morale mais ne se l'appliquent pas à eux même, et que la charité na cache en fait que des questions de pouvoir et d'argent

Mais nous pouvons montrer que la force des travailleurs c'est la solidarité, et que leur arme c'est la vérité !

Nous vous invitons par conséquent à envoyer par mail le message suivant à la Diaconie en soutien à notre compagne et à tous les travailleuses et travailleurs licenciés par la Diaconie :

Par e-mail à : marlene.mayrhofer@diakonie.at, [wolfgang.ernst@diakonie.at](mailto:wolfgang.ernst@diakonie.at), einewelt@diakonie.at

Par fax au : +43 1 402 67 54 16

---

## **Objet : Protestation contre le licenciement au Service d'aide aux réfugiés ukrainiens (UkraineHilfe)**

Madame Mayrhofer, Monsieur Ernst,

Nous avons été informés du conflit social actuel par le WAS (Wiener Arbeiter\*innen Wien), le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Vienne. Nous protestons fermement contre le licenciement de notre amie F., qui travaille dans votre Centre de conseil ukrainien. Un licenciement motivé par la solidarité avec une autre collègue licenciée est une attaque contre tous les travailleurs.

Dans le premier courrier de licenciement adressé à notre compagne, vous avez menti en indiquant une fausse date, mensonge que vous avez-vous-même reconnu.

Sur votre site internet nous pouvons lire la phrase « La diaconie, c'est l'amour du prochain organisé et l'engagement pour la justice sociale ». Au vu de la façon dont vous vous comporter avec notre compagne, ceci est un mensonge éhonté.

Décidément, il semble que le mensonge soit chez vous une seconde nature.

Nous vous rappelons que le mensonge est un péché, en totale opposition avec les valeurs que vous dites pourtant porter.

Nous exigeons le respect de la dignité des travailleuses et des travailleurs, et cela commence par sortir du mensonge et de l'hypocrisie et par rétablir la vérité, c'est-à-dire rétablir notre compagne dans ses droits pleins et entiers.

Pour rétablir la vérité et la justice, vous devez retirer l'avertissement écrit contre notre compagne, et assumer votre responsabilité sociale en proposant enfin à notre collègue une solution à l'amiable.

Avec nos sincères salutations anarchosyndicalistes

Signature